

12^e projet de recherche : Modèles de gouvernance de rechange

Rapport de recherche : Le regroupement de petites et moyennes entreprises pour la prestation de régimes de retraite collectifs

Chercheuse : Teresa Ghilarducci

Date : 2007

Sommaire

La recherche s'inscrit dans le cadre des consultations de la Commission d'experts en régimes de retraite portant sur le système des régimes de retraite professionnels en Ontario. La Commission s'intéresse avant tout aux régimes à prestations déterminées. Elle cherche à cerner les divers facteurs qui sont à l'origine de la diminution des régimes de retraite et à étudier les questions touchant « la sécurité, la viabilité et la durabilité du système de régimes de retraite de l'Ontario ».

La recherche évalue comment l'envergure et l'organisation des régimes de retraite à prestations déterminées influence leur fonction et leur structure. C'est souvent l'envergure d'un employeur qui détermine celle de son régime de retraite, mais il n'est pas obligatoire qu'il en soit ainsi. Voilà pourquoi on se penche en particulier sur les « regroupements » et on indique les caractéristiques d'un régime de retraite d'employeur à prestations déterminées bien géré.

Les données utilisées et la documentation examinée portent sur les régimes interentreprises des États-Unis dans le secteur privé et le secteur public (régimes gouvernementaux notamment pour les fonctionnaires des États et des municipalités) et, dans une moindre mesure, sur les régimes qu'on trouve aux Pays-Bas et en Suède.

La recherche conclut que les petits employeurs peuvent offrir de meilleurs régimes de retraite lorsqu'ils s'associent à une plus grande organisation puisque cela leur permet de faire des économies d'échelle pour l'administration et pour la réduction des risques et d'ainsi acquérir un plus grand pouvoir de négociation et pouvoir assurer une excellente coordination des prestations et de l'emploi.

Conformément au mandat de recherche, plusieurs systèmes de régimes de retraite d'employeurs à prestations déterminées sont décrits. Ce n'est que dans des circonstances

spéciales – milieux syndiqués, fonction publique et organismes sans but lucratif – que des travailleurs de petites et moyennes entreprises et des travailleurs à faible revenu sont couverts par un régime professionnel d'employeur.

La recherche englobe :

1. un examen de la documentation portant sur la conception idéale des régimes de retraite et faisant ressortir les points qui font l'unanimité chez les chercheurs comme ceux qui sont source de désaccords;
2. une revue de la documentation sur les structures interentreprises, notamment les régimes volontaires interentreprises aux États-Unis dans les secteurs privé et public et les régimes aux Pays-Bas et en Suède – de petits établissements souhaitant servir de promoteurs pour des régimes de retraite à prestations déterminées ont été créés dans ces deux derniers pays;
3. compte tenu de la rareté de la recherche dans le domaine qui fait l'objet du rapport, une analyse de régression à variables multiples basée sur 163 régimes de retraite du secteur public aux États-Unis qui sert à évaluer comment l'envergure d'un régime de retraite et la structure de la commission des régimes de retraite influencent la formule de calcul des prestations (la générosité du régime) et la capitalisation du régime et qui a abouti aux conclusions suivantes : il existe certains effets, puisque les régimes sous-capitalisés et les régimes d'envergure comprennent des prestations un peu plus élevées, mais la structure de gouvernance n'a pas le moindre effet sur la structure des prestations ni sur la sous-capitalisation;
4. des travaux de recherche sur la conception optimale des régimes de retraite et des descriptions de régimes de retraite collectifs au Canada et ailleurs dans le monde qui font ressortir les difficultés qu'éprouvent les petits établissements pour la prestation de régimes de retraite efficaces; on voit que de petits troupes d'employés peuvent bénéficier de régimes

de retraite lorsque des régimes d'envergure font l'objet d'ententes administratives conclues avec de petits groupes;

5. les ententes administratives créant souvent des régimes qui sont une sorte de croisement entre un régime à contributions déterminées et un régime à prestations déterminées et qui prévoient des cotisations à un compte basées sur le travail et une rente obligatoire versée durant la retraite.